

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément avec le 2^e alinéa de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19), le rôle de perception des impôts fonciers et des taxes de la Localité de Valcanton sera complété et déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau selon la date suivante soit le 28 février 2024 et sur rendez-vous.

Avis vous est en outre donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À BEAUCANTON, ce 31e jour de janvier 2024.

Christine Garant Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire-trésorière, résidant à Beaucanton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé relatif à l'envoi des comptes de taxes en le publiant sur le site Internet de la Localité de Valcanton à l'adresse <u>www.valcanton.ca</u> et en affichant une copie au bureau de la Localité de Valcanton à Beaucanton.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31° jour de janvier 2024.

Christine Garant Secrétaire-trésorière